



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl  
 Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde  
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com  
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles  
 Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 15030



F 067831

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11  Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11  
 Brabant tél : 02 674 57 11  Wallonie tél : 081 432 611

Rési code :



**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : <u>Abdelhak</u>	Nom, Prénom : <u>J.C.</u>	Nom, Prénom : <u>Mirza Mahamud</u>			
..... <u>Abdelhak</u>	Adresse : <u>J. A. de la Fenêtre</u>	Adresse : <u>J. B. Grand Bureau</u>			
N° carte d'identité : <u>D</u>	CP + Commune : <u>1000 Charleroi</u>	CP + Commune : <u>1300 Courmoulin</u>			
N° TVA : BE	Tél. : <u>1</u>	Tél. : <u>1</u>			

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input checked="" type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Art .....	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : .....	Index jour : .....	Index nuit : .....
Données installation	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		n° : .....
	Conçue pour U <sub>n</sub> : <input checked="" type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>9</u> X <u>10</u> mm <sup>2</sup> - Type : <u>H2V6</u>		<input type="radio"/>
	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>12</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input checked="" type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>0.3</u> Ω		Isolément général : <u>1.9</u> MΩ		Continuité de terre		Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	/		Visa GRD ou mandataire :
Infractions installation existante	/		
Remarques	/		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant			
<input checked="" type="checkbox"/> Néant			
<input checked="" type="checkbox"/> Néant			

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.  
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant  
 ..... A. E. and (\*)  
 par le même organisme de contrôle.

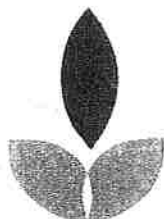
Agent visiteur :

Nom : ..... Agent n° : 205 Date : 11/09/2014

Annexe(s) :

Schéma(s) de position : 1  Schéma(s) unifilaire(s) : 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.  
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.  
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.  
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.  
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.  
 (\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



A 0352728

## RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : ..... Assela Mahamoud .....  
 Adresse : ..... Grand Rue 93 .....  
 ..... 6130 ..... Courcelles .....

Organisme de contrôle : ..... Vincity ..... Inspecteur : ..... U. Sauer .....  
 Référence : ..... Cer 15-1-17 ..... Tél : ..... 06 15 13 35 .....

Organisme de contrôle : Adresse : ..... 16 .....  
 ..... 7 R de la République .....  
 ..... 600 Charles de Gaulle .....  
 Date du contrôle : 11/01/16 L'habitant est :  propriétaire  locataire  
 L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » :  est présente  n'est pas présente

**Caractéristiques de l'installation :**  
 Compteur : Classe  $Q_{max}$  : 6 m<sup>3</sup>/h Fabricant : ..... Elson ..... N° : 26050629 ..... Index : ..... ✓  
 Pression de service de l'installation intérieure : ..... 2,2 ..... mbar

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : ..... <u>2</u> .....	1 <u>C13</u>	<u>Chambrier</u>	<u>29 kW</u>
	2 <u>A</u>	<u>Casagrande</u>	<u>4,1 kW</u>
	3 .....	.....	.....
	.....	.....	.....

**Conclusion :** Tout à l'ordre  
**L'installation neuve :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

**La nouvelle partie de l'installation :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

**L'installation existante :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées .....

Date : 11/01/16

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

.....  
